

APPENDICE

Liste désignée d'objets façonnés archéologiques et de culture matérielle ethnographique d'origine canadienne dont l'importation aux États-Unis d'Amérique est restreinte

Définitions

Aux fins de cette liste désignée et conformément à la loi des États-Unis intitulée Cultural Property Implementation Act et à la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels du Canada:

«**objet façonné archéologique**» désigne tout objet fabriqué ou remanié par l'être humain, vestige de cultures historiques ou préhistoriques, revêtant une importance culturelle et remontant à 250 ans au moins, qui a été découvert normalement à la suite de fouilles scientifiques, d'un creusage clandestin ou accidentel, ou d'une exploration terrestre ou sous-marine.

«**objet de culture matérielle ethnographique**» désigne tout objet fabriqué, remanié ou adapté pour son usage personnel par un Autochtone du Canada (p. ex., le produit d'une société tribale ou non-industrielle), qui revêt un intérêt ethnologique et une importance pour le patrimoine culturel d'un peuple en raison de ses caractéristiques distinctives, de sa rareté comparative ou de sa contribution à la connaissance des origines, du développement ou de l'histoire de ce peuple. Les termes «objet de culture matérielle ethnographique» et «objet façonné ethnologique» sont utilisés indifféremment.

«**Autochtone du Canada**» désigne toute personne d'ascendance indienne ou inuit, y compris la personne métisse, ou personne reconnue par les membres d'un groupe indien, inuit ou métis comme membre du groupe, qui, à une époque donnée, résidait habituellement sur le territoire qui constitue aujourd'hui le Canada.

Restrictions générales

Conformément à la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels du Canada, certains objets façonnés archéologiques et objets ethnographiques sont soumis au contrôle de l'exportation. Les licences d'exportation sont offertes dans certains bureaux des Douanes canadiennes. On peut obtenir de l'information relativement au contrôle des exportations auprès de la Direction des biens culturels mobiliers, Ministère du Patrimoine canadien, en appelant au 819-997-7761.